

Le lieu de l'exploit du Long-Sault

Adrien Pouliot, s.j., Silvio Dumas and Lionel Groulx, ptre

Volume 14, Number 3, décembre 1960

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302059ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302059ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pouliot, A., Dumas, S. & Groulx, L. (1960). Le lieu de l'exploit du Long-Sault. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(3), 353–369.
<https://doi.org/10.7202/302059ar>

LE LIEU DE L'EXPLOIT DU LONG-SAULT

— I —

NOUVEL EXAMEN DU DOSSIER

Où situer exactement, sur l'Outaouais, le lieu où Dollard et ses compagnons, Indiens et Français, soutinrent jusqu'à la mort, en mai 1660, l'assaut des Iroquois ? Professeurs, étudiants, amateurs d'histoire s'en enquièrent, nous écrivent, veulent savoir à quoi s'en tenir.

Plus encore que la célébration du troisième centenaire de l'héroïque exploit, la construction, par l'Hydro-Québec, d'un barrage de neuf cents pieds de longueur entre Pointe-Fortune et Carillon, fait rebondir la question. Donc aux historiens, nous presse-t-on, d'apporter, s'ils le peuvent, une réponse. Car si, d'une part, le lieu précis est à la baie dite des Sauvages, à cinq milles en aval de Hawkesbury, il faut souhaiter que le gouvernement ontarien, selon le vœu des citoyens du comté de Russell, ordonne le parachèvement des fouilles entreprises en 1951-1952 par le Musée National; et le terrain, une fois délimité et protégé contre l'inondation, encore importerait-il de le mettre en valeur; d'autre part, si le vrai lieu se situe au pied du rapide de Carillon, il appartient aux gens de la province de Québec d'obtenir de l'Hydro-Québec l'aménagement des abords du barrage et leur transformation en un parc Dollard des Ormeaux. Pour mieux dire, les Québécois se doivent d'appuyer les excellentes dispositions des commissaires de l'Hydro-Québec.

L'archéologue Thomas E. Lee, qui a signé le rapport du Musée National en 1951-1952, nous donne l'exemple. Bien convaincu d'avoir découvert, à la baie des Sauvages, le fort algonquin où se serait déroulé l'exploit du Long-Sault, en 1660, il n'a pas épargné les démarches pour sauver le lieu. Véritable savant, il ne veut pas toutefois préjuger aveuglément la question. En

septembre dernier, il a donc remis au président de l'Institut d'histoire de l'Amérique française un mémoire: « Dollard fight. Where ? 1960 » où il expose à fond sa thèse. Sur certains points discutables, il produit un relevé des renseignements que fournissent les contemporains, ainsi que les opinions soutenues par les historiens.

Pour dirimer la question et répondre à l'attente d'un grand nombre, le président de l'Institut a sollicité la collaboration de quelques spécialistes du problème Dollard. Le 6 octobre dernier, se réunissaient au siège de l'Institut, sur convocation du Chanoine Lionel Groulx, Mgr Olivier Maurault, le R.P. Adrien Pouliot, s.j., MM. Léo-Paul Desrosiers et Gérard Malchelosse, ainsi que M. Marcel Couture, représentant de l'Hydro-Québec. Convoqué l'un des premiers, M. Jacques Rousseau ne put se rendre à la réunion.

Il s'agissait de donner une réponse d'historiens. Après une étude attentive, serrée, de tous les textes des chroniqueurs contemporains de l'événement de 1660: Père Chaumonot, *Relations* des Jésuites, Mère Marie de l'Incarnation, M. de Belmont, Radisson, Dollier de Casson, et après aussi l'examen de quelques cartes, on s'arrêta à cette unanime conclusion: le combat de Dollard et de ses compagnons eut lieu « au pied du Long-Sault », soit à Carillon d'aujourd'hui. Les textes interdisent toute autre opinion. On s'attarda sur deux textes: celui de Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal* et celui du Chevalier de Troyes. Dollier de Casson connaissait bien sa rivière Outaouais. N'avait-il pas passé l'hiver de 1668-1669 chez les Nipissings ? N'a-t-il pas accompli, en 1669-1670, le périple Saint-Laurent—Grands Lacs—Outaouais ? Le sulpicien ne pouvait donc mal localiser l'endroit précis du Long-Sault. Quant au texte du Chevalier de Troyes, le Père Pouliot se chargea de l'élucider. Il en vient aux mêmes conclusions que M. Dumas qu'on pourra lire ci-après.

La réunion émet le vœu toutefois que des fouilles archéologiques confiées à M. Thomas Lee, soient menées activement et sans retard, tant à Carillon que près de Hawkesbury. Les recherches sur la civilisation indienne, le prestige historique de la rivière Outaouais, si longtemps grande voie transcontinentale et solide boulon qui a soudé, pendant tout l'ancien régime, l'est à

l'ouest canadien, exigent ces fouilles. Le Père Pouliot est prié de dresser le procès-verbal de la réunion.

ADRIEN POULIOT, s.j.

— II —

OPINION DE M. SILVIO DUMAS ¹

OU ÉTAIT SITUÉ LE FORT DE DOLLARD ?

Cette question n'a pas manqué d'attirer la curiosité des historiens et des chercheurs. On s'est souvent demandé où avait eu lieu, sur les rives de l'Outaouais, le mémorable combat de mai 1660, et les réponses n'ont pas été marquées de la plus parfaite unanimité. Les recherches du sulpicien Arthur Guindon ² et celles de l'archéologue Thomas E. Lee ³ sont les travaux les plus élaborés tentés jusqu'ici sur le sujet. Le premier situe le fort de Dollard à Carillon, tandis que le second prétend en avoir découvert des vestiges à la baie des Sauvages, près de Hawkesbury.

J'ai participé avec le R.P. Adrien Pouliot à la préparation du douzième Cahier d'histoire de la Société historique de Québec, intitulé *L'Exploit du Long-Sault*. J'ai dû étudier le rapport officiel de monsieur Lee, par lequel il explique sa découverte. Dans mes conclusions du Cahier, je l'ai noté, les vestiges du fort découvert à la baie des Sauvages ne correspondent pas, ni pour le lieu ni pour les dimensions, aux données des chroniqueurs de 1660. J'ai voulu étudier ce sujet de plus près, et j'ai même fait un

¹ Nous devons au R.P. Adrien Pouliot, ce texte de M. Silvio Dumas que nous sommes heureux de reproduire ici.

² « Le Fort du Long-Sault », *L'Action française*, II (juin 1918) : 261-275, 1 carte; *Les trois combats du Long-Sault* (Bibliothèque de l'Action française, 1923), 72 pages, 3 cartes.

³ « An Archeological Examination of a Huron Site near Hawkesbury, Ontario », Bulletin, no 128, *Annual Report of National Museum for the Fiscal year 1951-1952*; « New light on the battleground of the Long Sault », *Francia*, « le journal (hebdomadaire) du comté de Russell » (45, rue Laval, Bourget, Ont.), I (18 mai 1960) : 6-7; « Dollard fight. Where? 1960 », un mémoire de 12 pages dactylographiées; « The Ross Earthwork Near Hawkesbury, Ontario », *Science of Men* (décembre 1960), 4-7.

voyage à Carillon et à Hawkesbury, pour examiner sur place les deux endroits proposés. La présente étude est le résultat de mes recherches.

J'ai étudié attentivement la thèse de monsieur Lee. Je crois qu'il faut y distinguer la partie archéologique, c'est-à-dire ce qui se rapporte aux fouilles exécutées à la baie des Sauvages, de la partie historique ou le rapport entre les réalités archéologiques et les autres données, également scientifiques, fournies par l'histoire. La première n'est pas sans valeur et rend compte d'une découverte extrêmement intéressante; dans la seconde, l'argumentation de M. Lee me paraît très discutable, et je ne puis admettre ses conclusions. M. Lee semble ignorer qu'au Long-Sault, se sont livrés entre Français et Iroquois, d'autres combats que celui de 1660. Sa thèse, si intéressante qu'elle soit, ne règle pas d'une façon satisfaisante le problème de lieu au sujet du fort de Dollard. Ce problème, examinons-le brièvement, en respectant l'ordre observé par l'auteur en son mémoire.

Traditions

L'absence d'une tradition à Carillon, sur le lieu où se déroula le combat de Dollard, n'offre rien d'anormal. D'où viendrait cette tradition ? Les premiers résidents de Carillon et de Saint-André étaient pour la plupart des Canadiens d'origine anglaise; ils ne connaissaient sûrement rien de la bataille de 1660. Sauf les possesseurs des *Relations*, que savait-on de précis, même au Canada français, vers 1830, sur l'affaire Dollard ? Ce n'est qu'en 1845 que Papineau rapporta de Paris l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson.

La tradition recueillie à Hawkesbury, à propos d'un grand combat entre Français et Iroquois à la baie des Sauvages, repose entièrement sur le récit d'une vieille Indienne fait à la famille Goudie.⁴ S'agit-il du combat de Dollard ? La tradition est loin d'être précise sur ce point. C'est beaucoup plus tard que certains

⁴ Voici, selon l'abbé Guindon (*Les trois Combats*, 65), comment madame Ross, en 1921, lui a communiqué personnellement cette tradition: « J'ai connu une dame Gaudie âgée de quatre-vingt-dix ans. Lorsque son mari, qui était maçon, travaillait à la construction de l'ancien canal de Grenville (entre 1830 et 1840), elle avait connu, disait-elle, une très vieille Indienne qui lui indiquait cette pointe (celle qui limite la baie des Sauvages, sur la

résidents de Hawkesbury et de la région, qui ne connaissaient des combats au Long-Sault que celui de 1660, accollèrent le nom de Dollard au combat de la baie des Sauvages.

Donc, l'absence d'une tradition à Carillon sur l'affaire Dollard et l'existence d'une tradition imprécise à Hawkesbury n'avancent pas d'un pouce la solution du problème que nous étudions.

Historiens et histoire

Sur cette question de lieu, M. Lee ne trouve que cinq historiens en faveur de Carillon. Encore dispose-t-il arbitrairement du témoignage du chevalier de Troyes. Il énumère, par ailleurs, huit historiens favorables, dit-il, à la baie des Sauvages. Il invoque en premier lieu Radisson, mais l'interprète-t-il convenablement ? Puis il cite, à l'appui de sa thèse, tous les historiens modernes qui ont situé le combat de Dollard au pied du Long-Sault d'aujourd'hui, c'est-à-dire du premier et du plus imposant des trois rapides successifs — de Grenville-Hawkesbury à Greece's Point-Ferme Ross (5½ milles), Chute-à-Blondeau⁵-Carillon (2 milles)⁶ — ces trois rapides, nous le démontrerons surabondamment, constituaient le Long-Sault d'autrefois. Les auteurs dont monsieur Lee invoque le témoignage, ont simplement répété, en l'interprétant à la moderne, ce qu'écrivaient cinq contemporains de 1660 à la manière de leur temps. On peut se demander en outre si Parkman, qui est très explicite,⁷ avait lu,

ferme Ross-Lavigne), comme ayant été le champ d'un combat entre des Blancs et des Sauvages. Cette Indienne avait appris cela des anciens de sa nation. »

⁵ La Chute-à-Blondeau, ainsi nommée en mémoire d'un Blondeau de l'Ancienne-Lorette qui s'y noya, est disparue en 1830, par suite de la construction d'une digue en amont de Carillon.

⁶ Ce rapide et le village devant lequel il se termine tirent leur désignation, non pas de la bataille de Carillon, mais de Philippe de Carrion, sieur de Fresnay, un lieutenant du régiment de Carignan qui, déjà dans les parages en 1670, devint, en 1681, possesseur d'un fief à la tête du lac des Deux-Montagnes. *Bulletin des recherches historiques*, I: 81; XVII: 195. Dans son *Journal* cité plus bas, le Chevalier de Troyes appelle « isle de Carillon » l'île où il séjourna, le 2 avril 1686, avant d'atteindre le « pied du Long-Sault ».

⁷ « They passed with difficulty the swift current at Carillon and reached the foot of the more formidable rapid called the Long Sault. » Citation de M. Lee.

en 1878, le journal de Radisson, publié en 1885, et celui du Chevalier de Troyes, imprimé pour la première fois, en 1918.⁸

Cartes

Il y aurait, suivant monsieur Lee, désaccord entre les anciennes cartes au sujet de la description du Long-Sault. Il en cite trois, celle du sulpicien Galinée, en 1670, une de 1788 et une autre de 1817 qui, dit-il, distinguent le Long-Sault du rapide de Carillon. Pour ce qui est de la carte de Galinée, je nie totalement son affirmation : elle place le Long-Sault à la tête du lac des Deux-Montagnes et en détermine les limites par deux rivières qui ne peuvent être que la rivière du Nord, laquelle se jette dans l'Outaouais à l'est de Carillon, et la rivière Rouge, qui débouche à Calumet, i.e. un peu à l'ouest de Grenville. M. Lee aurait dû mentionner aussi la carte de DuCreux, en 1660, où le « Longus Saltus » s'étend également jusqu'au lac. Que nous importe, après cela, que des cartographes modernes aient décidé de distinguer les trois rapides par des noms divers ? Ce qu'il nous faut savoir, c'est ce qu'on entendait, au XVII^e siècle, par « le Long-Sault ».

Topographie

Nous voici à la partie la plus élaborée de la thèse de M. Lee. Ce qu'il soutient au sujet de l'emplacement de Carillon semble discutable. L'auteur donne trop l'impression d'interpréter les documents de 1660, de manière à fonder, selon son souhait, sa découverte de la baie des Sauvages. J'ai vu et examiné les deux endroits : à mon avis (je puis me tromper), celui de Carillon me paraît être plus conforme à la description que donne Dollier de Casson du lieu du combat. Cet auteur fournit un détail que nous ne trouvons pas ailleurs : « ... si bien qu'ils arrivèrent au Long-Sault, où trouvant un petit fort sauvage, nullement flanqué, entouré de méchants pieux qui ne valaient rien, *commandé par un coteau voisin* ... » Dollier mentionne aussi le « passage infallible » du « débarquement près duquel ils étaient postés », le « petit fort d'en dessous » par rapport aux éclaireurs iroquois.

⁸ *Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la baie d'Hudson en 1686*, édité et annoté par l'abbé Ivanhoë Caron (Beauceville, 1918), 136 pages, 1 carte.

Tout cela « au pied du Long-Sault ». Or Dollier de Casson connaissait personnellement les lieux, pour avoir descendu l'Outaouais en canot, au moins au printemps de 1670, en compagnie de Galinée.

L'examen seul des lieux proposés, admettons-le cependant, ne peut conduire à une solution absolument définitive. Tous deux sont au pied d'un rapide d'envergure; tous deux furent des endroits stratégiques au temps des guerres entre Français, Hurons, Algonquins et Iroquois. Il est à la rigueur possible d'appliquer à l'un et à l'autre les données topographiques que nous relevons dans les chroniques de 1660.

Palissades et reliques

M. Lee concède que des restes de pieux ont été découverts à Carillon, lors de la construction du canal, mais il doute que ces restes, d'ailleurs non identifiés, puissent remonter à l'époque de Dollard. Il dispose avec raison de la maçonnerie découverte dans le village de Carillon par le sulpicien Guindon et n'y voit, comme moi, que des vestiges d'un ancien four à chaux.⁹ Il serait quand même utile et urgent de faire des fouilles méthodiques à Carillon, bien que ce lieu ait été plus bouleversé que celui de la baie des Sauvages; on y ferait des trouvailles surprenantes.

Les vestiges découverts à la baie des Sauvages sont très intéressants. Ils établissent qu'un fort assez considérable y a été construit. Mais les dimensions de ce fort et son type de construction ne s'accordent pas du tout avec la description du fort de Dollard. Radisson écrit: «... now they (les Iroquois) would assault ye french in their fort, ye fort not holding but 20 men.»¹⁰ Chaumonot le qualifie de « faible retraite », et la *Relation* de 1659-1660 parle « d'un méchant reste de fort ». Comment concilier ces détails descriptifs avec le beau fort de 185 pieds de

⁹ *L'Action française*, loc. cit., 270-272. L'abbé Guindon n'y voit pas, lui non plus, un ancien four à chaux, mais un tombeau que les Iroquois vainqueurs auraient érigé pour y déposer leurs morts. C'est une hypothèse basée sur le respect naturel envers les défunts.

¹⁰ Nous en profitons pour corriger une erreur typographique dans notre *Cahier d'Histoire*: à l'avant-dernière ligne de la page 51, deux mots ont sauté, remplacés par *y^t*. Nous rétablissons ici le vrai texte.

circonférence découvert à la baie des Sauvages ? Selon Chaumonot, le fort décrit par le Huron Louis n'était fait que d'une « palissade », que les Français consolidèrent « entrelaçant les pieux de branches d'arbres et remplissant le tout de terre et de pierres à hauteur d'homme ». Radisson dit bien, au moment de quitter les lieux : « Wee visited that place and there was a fine Fort; three were about ye other two », mais le sens que monsieur Lee donne à cette phrase ne paraît pas acceptable. Radisson ne dit pas, comme le prétend monsieur Lee, que le fort de Dollard était constitué d'une triple palissade, mais qu'en explorant les lieux, les voyageurs découvrirent, dans les environs, un second fort, un beau fort, puis trois autres. Le « beau fort » n'était sûrement pas le « méchant reste de fort » où « nos gens . . . tâchèrent de se gabionner le mieux qu'ils purent » (*Relation*).

Parmi les chroniqueurs qui ont rapporté ou mentionné l'exploit du Long-Sault, seuls, à ce qu'on sait, Dollier de Casson, Radisson et le Chevalier de Troyes ont vu les restes du fort de Dollard : Radisson, quelques semaines après le combat ; Dollier de Casson dix ans après ou même huit ans seulement après si l'on admet son séjour chez les Nipissings ; le Chevalier de Troyes, vingt-six ans après. Nous savons où le situe Dollier de Casson : au pied du Long-Sault, et l'on se rappellera où son confrère et compagnon de voyage, le cartographe Galinée, situe le Long-Sault. Il nous reste à éclaircir un passage du texte de Radisson et à exposer le témoignage du chevalier Pierre de Troyes.

Pierre-Esprit Radisson

Le voyageur écrit dans son journal : « That company of souldiers being come to the farthest place of that Long sault without being discovered, thought allready to be conquerors making carriage, having abroad 15 men to make discoveries, but mett as many ennemyes. » Il ne faut pas donner à cette phrase un sens qu'elle n'a pas ; elle ne signifie nullement que Dollard, venant de Montréal, avait atteint la tête du Long-Sault, et là-dessus, je ne souscris pas à la note 27 de notre Cahier (p. 55). A mon avis, il n'est pas question d'un point quelconque du Long-Sault, par rapport à Montréal ; cette phrase, selon moi, veut dire,

au contraire, que Dollard et sa troupe avaient atteint le pied du Long-Sault, quand ils rencontrèrent l'ennemi. Un rapide, de même qu'une rivière, se mesure dans le sens du courant : et si l'endroit le plus éloigné d'une rivière est l'embouchure, ainsi le point le plus loin — « the farthest place » — d'un rapide en est le pied. Il serait donc illogique de donner à cette phrase un sens contraire, en affirmant que Dollard avait atteint la tête du rapide. Il n'en aurait pas eu le temps ; nous le verrons plus loin.

Le Chevalier de Troyes

Si Radisson ne dit pas où finissait le Long-Sault, l'autre témoin oculaire, le Chevalier de Troyes, fournit clairement, lui, cette précision. Bien plus, il affirme, sans laisser de place au doute, où eut lieu l'exploit du Long-Sault.

M. Lee n'admet pas que le Chevalier de Troyes ait vraiment vu, en 1686, les vestiges du fort de Dollard. Le Chevalier ne donne pas, il est vrai, le détail de ce qu'il a vu. Est-ce à dire qu'il n'a rien vu ? Chef d'une expédition en route vers la Baie d'Hudson, il notait principalement dans son journal ce qui concernait cette expédition. S'il note quelque chose de particulier au pied du Long-Sault, c'est qu'il l'a vu.

M. Lee doute que des vestiges facilement identifiables du fort de Dollard aient pu exister en 1686. Champlain n'a-t-il pas trouvé, vers 1608, sur les rives de la rivière Saint-Charles, à Québec, des vestiges bien identifiables du fort de Jacques Cartier, construit en 1535 ? Les ouvrages de renforcement de la palissade, avec des pierres jusqu'à hauteur d'homme, que Dollard fit exécuter à son fort, existaient certainement en 1686. Si le Chevalier de Troyes était, pour sa part, un nouveau venu au pays, il était accompagné de plusieurs coureurs de bois et soldats de Montréal, des trois fils de Charles LeMoyne en particulier. Ces derniers, pour en avoir entendu parler et pour y être vraisemblablement allés, ne fut-ce que par curiosité, devaient savoir où avait eu lieu le combat de 1660. Ce ne peut être que sur leur témoignage que le Chevalier de Troyes identifia au pied du Long-Sault, les vestiges du fort des Dix-sept. On ne saurait oublier,

d'ailleurs, que, pendant les seize ans environ qu'a duré la paix Tracy avec les Iroquois, l'Outaouais n'a pas cessé d'être fréquentée.

Où étaient situés ces vestiges du fort Dollard ? Peu importe, répétons-le, que certaines cartes, même anciennes, réservent le nom de Long-Sault au seul rapide Grenville-Hawkesbury. Ce qui compte, c'est d'apprendre ce que le Chevalier de Troyes entendait désigner par Long-Sault.

Le Chevalier de Troyes quitta le « bout de l'île » de Montréal le 30 mars 1686. En cours de route, il s'arrêta deux jours, l'un sur les bords du lac des Deux-Montagnes, pour attendre des retardataires, l'autre « à l'île de Carillon », à cause de la pluie. « Je fus camper le 4^e [d'avril] au pied du Long Sault », écrit-il ensuite dans son journal. Il ajoute, à la même date : « Nous vismes au bout du Long Sault, les vestiges ou dix-sept françois soutinrent pendant les antiennes (sic) guerres des Iroquois, l'effort de sept cents de ces barbares. »¹¹

Le Chevalier s'exprime autrement que Radisson, lorsqu'il désigne le lieu du combat de Dollard, mais, à mon avis, ces deux témoins disent la même chose. Le bout d'un rapide est toujours le pied ou la fin d'un rapide. J'ai entendu cette expression de la bouche de nos anciens « draveurs » : par le bout ils voulaient désigner le « pied » d'un rapide ; quand ils voulaient parler du commencement d'un rapide, ils employaient le mot « tête ». Et cette interprétation est confirmée par le Chevalier de Troyes lui-même. Le 9 avril, jour où « Ste.hélène et d'hyberville, accompagnez d'habile canoteurs, commencèrent à monter le Long Sault » (i.e. le premier rapide), le Chevalier séjourna lui-même au camp, « pour voir de quelle manière les canots monteroient *le bout du rapide* ».

C'est donc « au pied du Long-Sault » que le Chevalier de Troyes a vu les vestiges du fort de Dollard. Qu'entend-il par « pied du Long-Sault » ? Il campa, écrit-il, au pied du Long-Sault le 4 avril et il séjourna en ce lieu les 5, 6, 7 et 8 « pour raccomoder nos canots les regommer et faire perches et avirons, estant obligé

¹¹ Les dates permettent facilement de se retrouver dans le *Journal du Chevalier*.

a toutes ces precautions d'autant que nous etions au pied d'un rapide qui ne gèle jamais et où il fallait traîner et percher... Le neufviesme avril, continue-t-il, Messieurs de Ste.hélène et d'hyberville, accompagnez d'habile canoteurs, commencèrent à monter le Long Sault. Ils portèrent leurs bagages au dessus du premier rapide qui est à une lieue de la pointe du lac du nom des deux montagnes, qui commence du bout de l'isle de Montreal et finit au pied du Long Sault. »

De toute évidence, pour le Chevalier de Troyes, le Long-Sault comprenait les trois rapides désignés maintenant par les noms de Grenville, la Chute-à-Blondeau et Carillon. C'est donc au départ que le Chevalier a vu les vestiges du fort de Dollard, c'est-à-dire au pied du rapide de Carillon. On objectera de nouveau que ce militaire, au Canada depuis neuf mois, passait par là pour la première fois. Peut-être ; il n'en reste pas moins, et nous y revenons, qu'en son détachement de cent hommes, se trouvaient des guides qui connaissaient cette partie de l'Outaouais par cœur. Qu'il s'agisse bien du pied du *premier* rapide rencontré et sûrement pas de l'actuel Long-Sault (se terminant à la baie des Sauvages), veut-on une autre preuve ? Continuons notre route avec le Chevalier de Troyes.

Ce même 9 avril, Sainte-Hélène et d'Iberville « redescendirent (à l'endroit d'où ils étaient partis le matin) pour aider aux autres canots (à monter), dont quelques-uns furent endommagés par les glaces qui dérivait assez fréquemment ». Le 10, le commandant fait partir les canots qui restent, puis, pour se rendre au-dessus du rapide, où l'attend le gros de ses gens, il « s'achemine dans le bois le long de l'eau avec le P. Silvy et ceux qui n'étaient pas nécessaires pour aider à monter les canots, dont plusieurs furent endommagés » et réparés ce jour-là. Le 11, emmenant dans son canot allège Sainte-Hélène et d'Iberville, il remonte la rivière (au delà du premier rapide) « pour visiter le chemin, suivi de trois canots et du monde nécessaire pour faire un chemin dans un portage de la longueur d'une portée de fusil — i.e. pour passer la Chute-à-Blondeau — mais ayant trouvé le portage assez facile, je renvoyai mon canot avec M. d'Iberville, et ordre de faire décamper en diligence pour me venir joindre.

Ce qu'ils firent. » Le 12, de grand matin, pendant que le Chevalier de Troyes et le P. Silvy montaient « par dedans le bois », les autres en canot, eurent à effectuer, « à cause des glaces fondues qui tenaient l'espace d'un quart de lieue », beaucoup de débarquements et d'embarquements, de portages sur les glaces, de ponts d'une glace à l'autre « pour passer les canots, vivres et munitions ». Deux canots se rompirent, des canoteurs se querellèrent, qu'il fallut punir. La journée du 13 se passa à réparer les embarcations; le vent d'ailleurs étant « effroyable » et le froid « rigoureux », il ne pouvait être question, pour des gens déjà fatigués, d'entreprendre, ce jour-là, la rude montée du troisième rapide. Pâques 1686 fut donc célébré sur place. A Greece's Point ? A la baie des Sauvages ? Qui le dira ? Après vêpres, le Chevalier fait la revue de son détachement, le divise en trois brigades, partagées chacune en trois escouades: le Chevalier se réserve la première brigade, Sainte-Hélène commande la seconde et Iberville, la troisième. Maricourt devient major et de La Noue aide-major. Puis c'est la grande aventure. Elle réclama douze heures de travail, dans des conditions extrêmement pénibles: « dans l'eau jusqu'à la ceinture, et quelquefois jusques au col », il fallait traîner les canots « dans des chutes d'eau épouvantables »; car il était impossible de porter à travers bois, « à cause d'une quantité prodigieuse de roches renversées ou pour mieux dire éboulées, et de bois abattu, le tout entremêlé d'épaisses fardoques . . . Il n'y eut que les deux lieutenants (Sainte-Hélène et Iberville) et les deux majors (Maricourt et de Noue) qui osèrent entreprendre de percher », avec de grands risques et des avaries. Très peu de gens rejoignirent, ce soir-là, le Chevalier de Troyes et son compagnon jésuite montés par terre, « a cause du grand nombre de canots qui furent crevez. Car outre qu'il fallut les raccommoder il est constant qu'il estoit impossible de résister davantage a une si longue fatigue. » Le 16, tout le monde est arrivé, à la réserve de deux ou trois canots (sur trente-six), qui parurent le 17. Cette longue citation, dont on comparera la difficile lecture à une montée de rapides, avait sa place en cette étude. Elle ne laisse plus de doute sur l'existence des trois rapides et sur la distance parcourue depuis le « pied

du Long-Sault », c'est-à-dire de Carillon. Sur le lieu du combat de 1660 le journal du Chevalier de Troyes devient ainsi un document capital.

Il reste à se poser quelques petites questions. Compte tenu des journées perdues à cause de la pluie, des réparations, des dévotions, la troupe du Chevalier de Troyes, on l'aura noté, a mis huit jours à gagner le pied du troisième rapide. Si telle chose est vraie, est-il possible qu'en des conditions de température à peine plus favorables, Dollard et ses gens aient atteint le même point en trois jours ? En effet, parti définitivement de Montréal au plus tôt le 20 avril, « ils furent, selon Dollier de Casson, 8 jours arrêtés au bout de cette Isle par un petit rapide qui y est ». Quelle que soit la raison de cet arrêt — manque d'expérience, crue des eaux, glaces flottantes, vents contraires — il faut, après soustraction de ces huit jours (disons une semaine), reconnaître que le trajet accompli par les Dix-sept à partir du bout de l'Île jusqu'à leur point d'arrivée « au pied du Long-Sault », a pris exactement trois jours (29 et 30 avril, 1er mai), soit une journée de moins que le trajet du Chevalier de Troyes et de ses cent hommes, du même bout de l'Île jusqu'au pied du rapide Carillon.¹² En outre, car il faut laisser le dossier ouvert, sur quelle rive de l'Outaouais le fort était-il situé ? Le bon sens populaire, qui ne s'est pas trompé en interprétant nos vieux historiens, a bien des chances d'être dans la vérité quand il opte pour la rive nord et l'hospitalière petite baie du village de Carillon. Mais sur ce point, nous manque encore la preuve documentaire, topographique ou archéologique irréfutable.

Dollier de Casson, nous l'avons vu, parle du « passage infail-
liblé », par lequel, selon la *Relation*, « les chasseurs iroquois, selon leur coutume, devaient passer [le rapide] file à file » ; il indique un « coteau voisin » commandant le fort ; selon son récit, « nos gens étaient postés près d'un débarquement ». Radisson

¹² Selon la *Relation*, les Dix-sept voyagèrent de nuit pour ne pas être découverts. Cette tactique abrégérait encore la durée de leur voyage au Long-Sault. C'est de la même façon que Le Gardeur de Courtemanche s'y rendit à la fin d'avril 1691. Voir le texte de son journal, dans « L'ambassade de M. Le Gardeur de Courtemanche chez les Outaouais en 1691 », RAPQ (1921-1922) : 233-236.

explique leur disette d'eau à l'intérieur du fort, par cela qu'ils s'étaient postés sur une colline. L'abbé Guindon, de 1910 à 1923, a mis son talent d'observateur à découvrir, sur le territoire de Carillon, la réalisation de toutes ces données; « les canots qui descendraient aujourd'hui (1918) ce rapide, assure encore le même abbé, longeraient de force et de près la chaussée du nouveau canal, laquelle coïncide avec l'ancien rivage jusqu'à quatre ou cinq arpents plus haut que l'écluse d'entrée » et « le seul courant navigable, continue toujours l'abbé Guindon, suit, aujourd'hui comme autrefois, la rive nord et vient finir à la petite baie qui donne accès au nouveau comme à l'ancien canal et où le remous facilite le débarquement ».¹³ Certes, nous l'avouons, notre visite des lieux, en septembre dernier, nous a conduits, mon compagnon et moi, à partager cet avis, et à retrouver, nous aussi, à Carillon, les mêmes indices. Mais il reste, d'une part, qu'il n'est plus possible, à cause des travaux déjà exécutés ou en voie d'exécution au-dessus de Carillon, de reconstituer les caprices du courant en ce lieu; il reste, d'autre part, que durant son séjour « au pied du Long-Sault », en avril 1686, la « pointe que l'on découvre de bien loin », sur laquelle le Chevalier de Troyes « fit élever une croix », paraît bien être Pointe-Fortune. Reconnaissons néanmoins qu'entre l'abbé Guindon et le Chevalier, il n'y a pas nécessaire contradiction.

Conclusion

Le témoignage de Radisson, malgré ses équivoques, et celui du Chevalier de Troyes, établissent ce fait indiscutable: la troupe de Dollard affronta l'ennemi au pied du rapide de Carillon. Souhaitons qu'on exécute des fouilles méthodiques à cet endroit de même qu'à Pointe-Fortune. On pourrait y découvrir des restes du fort de Dollard, et avec tout le respect dû à leur repos, les ossements des treize Français et autres chrétiens qui furent tués sur le champ de bataille et à qui, on peut le présumer, Radisson donna la sépulture. Alors le parc Dollard des Ormeaux deviendra le haut lieu que désire en faire l'Hydro-Québec.

¹³ *L'Action française*, 263.

On devrait également continuer les fouilles déjà commencées à la baie des Sauvages et en pratiquer d'autres à Greece's Point, avant que le barrage de l'Hydro-Québec n'inonde toute cette partie du Long-Sault. Ces endroits ont été très fréquentés par les Indiens, et on y pourrait découvrir des documents archéologiques intéressants pour l'étude de la civilisation indienne au Canada. Des fouilles complètes à la baie des Sauvages permettront d'identifier sûrement les vestiges du fort mis à jour par M. Lee. Il peut s'agir du repaire du chef iroquois La Chaudière Noire qui subit, en 1692, quelque part au Long-Sault, une sanglante défaite, lorsque surpris et enveloppé par les 400 hommes de M. de Vaudreuil. Cette identification expliquerait, de façon précise, la tradition recueillie à Hawkesbury et dans la région, sur un lointain combat entre Français et Iroquois, au Long-Sault.

SILVIO DUMAS,

de la Société historique de Québec

— III —

Nous publions ici, en appendices, quelques extraits de nos cours inédits d'Histoire du Canada. On y lira de brefs récits de quelques-unes des rencontres franco-iroquoises de jadis, rencontres qui font soupçonner la présence de maints forts retranchés sur l'Outaouais. On y apercevra aussi d'intéressants souvenirs de la riche histoire accrochée un peu partout aux rives de la « Grande Rivière ».

... En mai 1690, on trouve l'Iroquois sur la rivière Outaouais. Le 22 du mois, en toute hâte, le nouveau commandant de Michilimakinac, M. de Louvigny, s'est mis en route pour son poste. Chargé de présents considérables, il a pour mission de relever, dans l'ouest, le prestige français et d'empêcher Hurons et Outaouais, alliés de la Nouvelle-France, de se jeter dans les bras de l'ennemi. Frontenac a voulu adjoindre à Louvigny, l'éloquent et habile Nicolas Perrot dont il sait l'influence sur les nations d'en haut. Louvigny s'est mis en route à la tête d'un parti nombreux: 143 voyageurs canadiens, six sauvages du

Nipissing, le parti le plus fort jamais envoyé dans les pays d'en haut. Frontenac a même voulu qu'une escorte de trente soldats, sous le commandement du sieur d'Hosta, capitaine réformé, protège le convoi jusqu'à l'île du Calumet. Les Iroquois ont repris leur vieille tactique de barrer la Grande Rivière entre Montréal et les grands lacs. Louvigny devra démontrer aux sauvages de l'ouest que les Français peuvent débloquer la route. Au surplus plusieurs de ceux qui accompagnent Louvigny s'en vont chercher des fourrures immobilisées à Michilimakinac. Arrivé à proximité du rapide des Chats, près d'une longue pointe qui s'avance dans la rivière, le parti se heurte à treize ou quatorze canots iroquois. Trois canots de dix hommes chacun, commandés par d'Hosta et le lieutenant de La Jemmeraye, décident de déloger l'ennemi, pendant qu'à la tête de 60 hommes, Louvigny s'avance par terre. Les canots français tombent dans une embuscade. Une première décharge tue ou blesse huit hommes dans le seul canot de La Jemmeraye. Un peu de confusion s'ensuit. Louvigny appelle à l'aide Perrot. Dans une charge fougueuse, les deux chefs tombent sur les embusqués, leur tuent trente guerriers, en blessent un bon nombre, font quatre prisonniers. Le reste parvient à se sauver dans le plus grand désordre.¹⁴

... Prudence et timidité qu'expliquent, chez l'Iroquois, les misères que lui font alors, en son propre pays, les Indiens de l'ouest, auxquelles s'ajoutent les sévères corrections qu'il a reçues ici-même, en l'année 1691, et voire au printemps de 1692. Ce printemps-là, l'Iroquois, selon sa méthode favorite, a entrepris de barrer l'Outaouais. Deux cents Onnontagués, entre autres, ayant à leur tête le célèbre chef, La Chaudière Noire, opèrent sur le haut de la rivière. Frontenac a fait partir un détachement de 3

¹⁴ RAPQ (1927-1928) : 36. — La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale* (4 vol., Paris, 1722), III : 74-76, 83-84. — Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, éd. Tailhan (Paris, 1864), 323-324. — Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France...* (éd. mineure, Paris, 1744), III : 81-82. — Mémoire de Champigny, nov. 1690, Archives du Canada, Collection Moreau de Saint-Méry, F3, 2-2 : 304-307. — Voir aussi Chrestien Le Clercq, *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle France* (2 vol., Paris, 1691), II : 384-387.

Français et de 25 sauvages, sous le commandement de La Noue, pour escorter le Sieur de Saint-Michel et 43 Français, qui vont porter les ordres du gouverneur à Michilimakinac. L'escorte et le détachement s'en reviennent à quelques jours de distance, le parti de La Noue pour n'avoir pas vu d'Iroquois, le parti du Sieur de Saint-Michel pour avoir découvert l'ennemi un peu plus loin. A la fin de mai 29 canots d'Indiens des terres, Algonquins et Têtes-de-Boule, descendus par la Lièvre, s'en retournent, leur traite finie, avec une autre escorte de Saint-Michel et 30 Français, commandés par La Jemmeraye. Les Iroquois, bien postés au Long-Sault, foncent sur le parti. Forcés de se jeter dans le courant, ceux qui sont en canot chavirent. Une dizaine de Français perdent la vie; douze sont faits prisonniers, au nombre desquels deux Hertel et le Sieur Saint-Michel. Les autres et les sauvages prennent le bois, abandonnant sur la grève, quantité de munitions et de marchandises. La nouvelle de ce malheur arrive à Montréal le 18 juin, apportée par La Jemmeraye qui a pu s'échapper. Parti le lendemain avec 180 hommes, M. de Vaudreuil se rend sur les lieux sans rien découvrir. Au début de juillet quelques Iroquois paraissent aux environs de Montréal, s'emparent de deux habitants près du fort Rolland, de neuf à La Chesnaye, de deux autres à l'Île-Jésus. Averti par un Français fugitif que ces petites bandes appartiennent à l'armée de 150 Iroquois retranchés au Long-Sault, M. de Vaudreuil repart, avec un parti de 500 hommes cette fois, surprend l'ennemi dans les bois, deux lieues au-dessus des rapides, le charge si vigoureusement que la nuit seule lui permet d'échapper. La Chaudière Noire a perdu 20 hommes tués ou prisonniers, sans compter les blessés: il a dû abandonner en outre le butin de son camp, 9 femmes, cinq enfants et quelques prisonniers français qu'on lui reprend.¹⁵

LIONEL GROULX, ptre

¹⁵ Champigny au ministre, 5 octobre 1692, Archives du Canada, C 11A, 12-1: 152-165. Frontenac a beaucoup exagéré l'importance de ce fait d'armes. Voir RAPQ (1927-1928): 115-116.